



Fiche N° 15

Monitoring des paramètres de santé et de bien-être dans les salles de classe communales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** concernant le monitoring des paramètres de santé et de bien-être dans les salles de classe communales. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations sur l'expert

Nom de l'entreprise :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

2. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Frais d'expertise, de monitoring et de laboratoire :

€

3. Contenu obligatoire de la consultation externe

Rapport de l'expertise sur les résultats de mesures, de monitoring et d'analyses conformément à la certification BREATHE du livre vert de la « construction saine »

Oui

4. Obligation à respecter

Certificat de formation de l'expert (H2E ou équivalent, cf. livre vert sur la construction et rénovation saine) :

Oui

5. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique** (entre autre de la disposition que les résultats/le rapport de l'expertise doivent être communiqués en temps réels au ministère de l'économie qui évaluera de façon anonymisée et statistiquement les données) ;
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

6. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Certificat de compétence de l'expert (certificat de formation H2E ou équivalent, cf. livre vert sur la construction et rénovation saine)

Devis détaillé sur l'expertise et les frais de laboratoire

Description et listing (énumération) des mesures et des substances à analyser